

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 AVRIL 1886

## Les républicains en rougissent

Le sang des martyrs de Châteaullain n'aura pas coulé en vain. La honte commence à monter au front des républicains et plusieurs ne cachent pas le malaise qu'ils éprouvent.

Hier, le *Journal des Débats* demandait quelles raisons avait obligé le gouvernement à fermer une chapelle où le culte s'exerçait depuis 43 ans; aujourd'hui c'est le journal opportuniste *Paris* qui compare l'article 45 qui veut que le prêtre ne paraisse pas en soutane à l'article 44 qui interdit les chapelles particulières.

« Je demande, dit ironiquement *Paris*, que tous les curés portent désormais l'habit à la française! »

« Puisque le gouvernement, appliquant avec rigueur l'article organique 44, annexé au Concordat, vient de faire fermer une chapelle privée non autorisée, à Châteaullain, je ne vois pas pourquoi, à l'article 45, de la même loi de germinal an X, ne serait pas aussi sévèrement exécuté. »

« Or, l'article organique 45 ordonne que les ecclésiastiques de tout ordre porteront désormais l'habit à la française. »

« Je demande donc que tous les curés jettent leur défroque aux orties et s'habillent désormais comme Sieyès. »

Il ya, dans l'immense arsenal des lois françaises, quantité de vieilles armes rouillées, hors de service, le jour où il plaît à un gouvernement en délire de brandir ces colichemardes ébréchées, chacun se demande: Quelle mouche le pique? Est-il fou?

« On ne voit pas bien, dit l'opportuniste *Paris*, quel mal peut faire à la collectivité nationale une chapelle privée ouverte dans un château, dans une usine ou dans une simple cabane. »

« La bonne politique consiste à faire tout

ce qu'il faut, mais à ne faire que ce qu'il faut.

« Je vous demande un peu si la chapelle de M. Fischer était une bastille à prendre? »

« Ne pouvait-on l'ignorer, l'oublier, la dédaigner? »

Dans le *Radical*, M. Maret, député, explique pourquoi il n'a pas voté l'ordre du jour de la Chambre. Cet ordre du jour approuvait les déclarations du gouvernement; or, qu'est-ce que M. Goblet avait déclaré?

« M. Goblet, répond le *Radical*, avait déclaré un tas de choses: »

« 1° Qu'il avait donné des instructions à ses fonctionnaires, et que, ces instructions n'ayant pas été suivies, lesdits fonctionnaires avaient fait leur devoir tout de même. Je n'en suis pas encore venu au point d'approuver des contradictions. »

« 2° Que la loi qu'il avait appliquée, il pouvait ne pas l'appliquer, attendu qu'il ne l'applique point à beaucoup d'autres cas analogues. L'avoir appliquée dans cette occasion est donc une grosse maladresse. »

« 3° Qu'il repousse la séparation de l'Eglise et de l'Etat parce que les prêtres sont hostiles à la République. Il paraît que, lorsqu'il paye les injures qu'on lui adresse, ces injures paraissent plus douces à M. Goblet; »

« 4° Que force doit rester à la loi est la maxime des pays libres. C'est la maxime de tous les gouvernements, et des despotes encore plus que les autres. Ce qui est la maxime des pays libres, c'est que force doit rester au droit, qui n'a rien à voir avec la loi lorsque la loi le viole, comme dans l'espièce. »

« M. Goblet a encore déclaré beaucoup d'autres choses dans ce goût, lesquelles je n'approuve en aucune manière. »

M. Maret n'est pas seul dans le camp républicain à penser ainsi; il ajoute:

« Si M. Goblet avait même l'idée du petit nombre de députés qui les approuvent, il serait stupéfait. Non-seulement parmi les radicaux,

mais parmi les opportunistes, il régnait un sentiment de blâme qui se faisait jour dans toutes les conversations. Mais on a approuvé tout de même. Cela s'appelle le parlementarisme... Le parlementarisme, je l'ai écrit il y a longtemps, n'est que l'hypocrisie du pouvoir personnel. »

## Chronique générale.

FORCE DOIT RESTER AU DROIT.

Le député radical Maret établit avec beaucoup de sens une distinction entre cette maxime: Force doit rester à la loi, et cette autre: Force doit rester au droit.

La différence, en effet, est capitale. La loi ne mérite obéissance que si elle est elle-même conforme au droit naturel et divin; quand elle lui est contraire, comme dans l'espièce, nous ne lui devons pas obéissance. On peut la subir, mais la respecter, non, et il y a des cas où l'honnête homme est tenu de lui résister, même au prix de son sang.

C'est ce qu'ont fait les martyrs, ce qu'ont fait nos pères en 1793, ce que nous serons peut-être obligés de faire nous-mêmes dans un prochain avenir.

Nos chefs parlementaires ont porté à la tribune cette distinction importante. M. de Mun, M. de Cazenove, M. Keller, ont affirmé le droit qu'a l'honnête homme de résister à une loi tyrannique, à une loi injuste. En entendant ces déclarations, les républicains affectent un étonnement qu'ils n'éprouvent pas au fond du cœur. Quand ils étaient dans l'opposition, ils revendiquaient bien haut les droits supérieurs de la conscience, ils proclamaient l'insurrection le plus saint des devoirs, et se révoltaient sans remords, même contre les lois légitimes.

Aujourd'hui, ils nous refusent le droit de résister même aux lois illégitimes, qui n'ont de loi que le nom usurpé; ils nous accusent d'exciter les populations à la guerre civile. C'est une hypocrisie nouvelle. Ils intervertissent les rôles et déplacent les responsabilités. H.-A. MARTIN.

## L'ASSASSINAT DE CHATEAUVILLAIN AU SÉNAT.

La séance de samedi au Sénat a complété la grande séance de la Chambre. Après MM. de Mun, Keller et Jolibois, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Lucien Brun ont achevé de faire la lumière sur le crime de Châteaullain. M. d'Audiffret-Pasquier, avec une véhémence superbe, M. Lucien Brun, avec une impitoyable logique, ont enfermé l'odieuse Goblet dans sa responsabilité, dans cette responsabilité qui est désormais pour lui la tunique de Nessus, bien qu'il ne soit pas Hercule. A bout de défenses misérables, l'ex-libéral s'est montré tel qu'il est, — jacobin sans vergogne. Il a jeté une parole que toute la France entendra. Comme M. Lucien Brun, implacable, lui demandait:

— Et pour punir ce que vous appelez les tracasseries de vicair, vous avez fermé la chapelle de M. Giraud?

Le ministre, hors de lui, s'est écrié: — Il n'y avait que ce moyen de se débarrasser de lui, puisqu'il n'est rétribué que par M. Giraud.

L'effet de cet aveu, immédiatement accueilli par les exclamations de la droite, a été prodigieux. La gauche, atterrée, est demeurée sans voix devant l'impudente maladresse de son ministre de prédilection.

Il est résulté des explications vengeresses fournies par les orateurs de la droite:

1° Que le sous-préfet de la Tour-du-Pin, en faisant réquisition par la force à M. Fischer de faciliter la fermeture de la chapelle, s'est trouvé en présence d'un mandataire qui n'avait point encore reçu d'ordres de son supérieur, M. Giraud. Le procureur de la République a retrouvé CACHETEE la lettre que M. Giraud adressait à M. Fischer.

2° Qu'un délai de QUARANTE-HUIT HEURES SEULEMENT a été laissé au malheureux Fischer, entre l'avis du commissaire de police et la démarche du sous-préfet, pour prévenir M. Giraud et recevoir sa réponse.

3° Enfin, que l'évêque de Grenoble, directement intéressé dans la question, n'avait pas même été prévenu de la mesure de ré-

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LIVADIA

Par Jacques BRET

Louis suivit aussitôt sa mère, et quand ils furent dans le petit salon, dont elle avait fait courageusement, après la mort de son mari, un véritable cabinet de travail, où elle avait étudié avec un soin scrupuleux les détails si absorbants d'une grande gestion territoriale, le calme et la douce énergie de cette âme vaillante passèrent une fois de plus dans les veines de Louis. Ils ne se parlèrent point du sujet qui les attristait tous deux: d'un commun accord, ils comprirent qu'il prendrait des proportions d'autant plus vastes qu'ils se l'attacheraient plus souvent. Mais ils passèrent une grande heure à causer affaires et fermages, avec une exactitude complète de jugements et de sentiments, et quand le jeune homme sortit de ce sérieux entretien, il se sentait fort et rassuré.

Fidèle au plan qu'il s'était tracé, il alla trouver Livadia, qui, allongée sur un fauteuil, sous la grande aède de marronniers, semblait s'ennuyer profondément. Elle avait été saisie, après son mouvement de colère, d'un dégoût si absolu de la vie, d'une lassitude si grande de l'existence tran-

quille de Langelle, dont elle était incapable de comprendre le charme et la fécondité; elle soupirait si avidement après la moindre distraction, que la vue de son mari lui fit du bien. D'ailleurs, elle souffrait toujours quand elle le savait avec la marquise: son instinct féminin comprenait l'influence exercée par la mère sur le fils, et, sans chercher à savoir si cette influence était heureuse ou regrettable, elle songeait seulement qu'elle lui portait ombrage, et elle eût voulu l'éloigner de tout son pouvoir. Elle avait bien deviné que la marquise avait emmené Louis pour éviter une querelle; souvent déjà elle avait remarqué semblable intervention, et c'était pour elle un grief de plus.

Ce qui l'exaspérait surtout, sans qu'elle s'en rendit bien compte, c'était de ne pouvoir jamais prendre la marquise en défaut; elle lui eût pardonné de s'emporter contre elle, de lui dire une parole violente; mais la persistante douceur qu'elle rencontrait dans tous ses rapports avec M<sup>me</sup> d'Ardenne lui était intolérable.

Et, tout en pensant ainsi, elle se rendait compte malgré elle de la vertu de sa belle-mère et de la courageuse tendresse qui se cachait sous ces devoirs si simplement accomplis. Alors, sentant la fougue de ses ardeurs passions et son impuissance à les régler, elle s'abîmait dans des réminiscences du passé; ses steppees bien-aimés passaient devant ses yeux en déroulant leurs splendeurs

infinies; elle retrouvait les émotions vives de cette vie de liberté où elle avait grandi; des images rapides de chevaux emportés, de cavaliers téméraires, de soleil couchant devant la cime des kourganes; des parfums d'une végétation surabondante enviraient tout son être; puis, comme un vent violent venant de ces régions sauvages, une parole de menace frémissait à ses oreilles: « L'amour méprisé vaille! »

Ce cri de vengeance et de désespoir la ramenait au sentiment de la réalité; elle sentait qu'il fallait se cramponner à sa vie actuelle, qu'un abîme plus grand que le désert était creusé maintenant entre elle, marquise d'Ardenne, et l'ardente jeune fille, amante passionnée de la Russie. Elle cherchait à trouver de la poésie aux pelouses de Langelle et à aimer les plates-bandes soigneusement cultivées. Mais derrière son mari se redressait l'image en deuil de sa belle-mère, qui l'irritait de nouveau, et, lasse de combattre ses pensées, lasse de rêver, lasse de tout, elle tombait dans de mortelles défaillances morales.

— Nous avons encore quelques heures avant le dîner, Livadia; voulez-vous venir faire une promenade dans les bois? dit Louis en rejoignant la jeune femme.

— Je le veux bien, répondit-elle, heureuse de secouer son fardeau.

Elle posa légèrement sur sa tête son grand

chapeau de soleil, et marcha près de Louis avec cet éclat soudain de ses yeux noirs qui lui donnaient, quand elle le voulait, une puissance irrésistible. Louis siffla ses chiens, et ils partirent tous deux vers les collines du Bouvray.

A mi-chemin des bois, ils rencontrèrent la cabane de la mère Julienne.

— Entrons, dit Louis; c'est une vieille connaissance que je veux vous présenter, Livadia.

La jeune femme ne répondit pas, et poussant la porte basse, le marquis pénétra dans la pauvre demeure.

— Bonjour, mère Julienne, dit-il, bonjour, mon brave Mathurin, comment va la jambe aujourd'hui?

— Pas trop bien, monsieur le marquis, elle me refuse tout à fait service; mais c'est trop d'honneur que vous me faites de vous en inquiéter.

Et il ajouta timidement:

— C'est sans doute cette belle dame qui est notre nouvelle marquise; j'avais bien entendu dire qu'elle était aussi belle que la fée de la montagne, et j'avais bien du regret de ne pouvoir aller jusqu'à Langelle pour la voir de mes yeux... Mais à présent, je suis content.

— Tant mieux, mon brave, dit Livadia, que le compliment touchait, tout rustique qu'il fût, puisque cela te fait plaisir de me regarder, je ne refuse pas la permission.



pression qu'allait prendre l'autorité administrative.

La conclusion s'impose.

La République de M. Goblet est entrée dans la voie des violences. En face de ce déni de justice élevé à la hauteur d'une règle de conduite, les catholiques n'ont plus qu'à prendre conseil de leur conscience.

#### PETIT GOBLET

Nous ne savons pas si « Petit Goblet » deviendra grand. Ce qui est certain, c'est que les anarchistes ne savent plus quel doux sobriquet trouver pour témoigner leur reconnaissance à ce tueur émérite d'ouvriers catholiques et de chefs d'usine servant l'infâme capital.

Petit Goblet, Petit Goblet, dit le *Cri du Peuple* au ministre, vous avez bien commencé, continuez ! Une usine, c'est bien ; trois morts ou blessés, c'est parfait ; mais il y a « cent autres usines » qui réclament votre courageuse initiative, et des milliers de catholiques dont la peau est encore à « trouver ».

Sont-ils pressés, ces anarchistes !

Depuis le discours de « Petit Goblet », ils croient que toutes les usines de France vont être visitées par les sous-préfets et les gendarmes de M. Sarrien.

Ça viendra ! C'est certain.

Cependant il faut que les anarchistes soient raisonnables et sachent patienter.

Le *Cri du Peuple* demande ce qu'attend Petit Goblet pour continuer.

Il attend de trouver les occasions.

Il recommande certainement aux sous-préfets de la République de les faire naître.

Patience donc, anarchistes, Petit Goblet ne vous aurait pas donné ce premier gage, s'il n'était résolu à purger tous les « bagnes capitalistes » des chrétiens qui peuvent se cacher dans ces repaires à honnêtes gens.

#### EN AURA-T-ON POUR SON ARGENT ?

On sait que le 2 mai prochain aura lieu à Paris une élection législative, en remplacement de M. Rochefort, démissionnaire. Cette élection d'un seul député ne reviendra pas à moins de 485,000 francs.

Les élèves des facultés catholiques étaient admis au concours pour l'auditarat au conseil d'Etat, en vertu d'une proposition de loi de M. Numa Baragnon, adoptée par le Sénat en mai 1880. La commission des diplômes universitaires, réunie au Palais-Bourbon, vient de rejeter cette proposition. Le libéralisme de nos républicains fleurit de plus belle !

#### LETTRE DE FÉLICITATIONS.

On lit dans le *Figaro* :

« M<sup>r</sup> le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient de recevoir de Léon XIII une lettre de félicitations et de remerciements pour l'éloquente protestation adressée tout récemment au Président de la République.

Le bonhomme était surpris du ton familier et moqueur de la jeune femme, qui était habituée à traiter les moujiks avec une hauteur dédaigneuse ; la bonne femme écoutait en silence, et dans un coin leur petite-fille, de trois à quatre ans, fixait sur la marquise des yeux effarouchés. Ce regard sauvage de l'enfant plut à Livadia ; elle s'approcha d'elle, la saisit dans ses bras et l'emporta en riant et en courant dans le petit jardin, derrière la mesure. Louis resta à causer avec les deux vieilles gens, qui se remirent peu à peu de leur émotion ; la grand-mère jetait de temps à autre un regard furtif du côté de la porte :

— Que va-t-elle faire de la petite ? pensait-elle.

Et plus bas encore, dans le plus intime de son cœur, elle se disait que les fées jettent des sorts avec de belles paroles.

Mais elle se sentit rassurée quand Louis, ayant ouvert la porte pour sortir, elle aperçut la jeune marquise qui avait assis l'enfant dans un arbre à fruits. La petite riait de tout son cœur en se voyant couverte de feuilles mortes, que Livadia faisait tomber sur elle en secouant les branches :

— Tu n'as pas peur, au moins ?

— Nenni, la dame, encore, encore !

— A la bonne heure, tu es une brave petite fille, nous recommencerons à jouer ensemble.

Sans se retourner aux adieux des vieilles gens, Livadia s'élança dans le chemin.

» Le Saint-Père approuve en tous points cette solennelle démarche du premier prêtre de l'Eglise de France.

» Il termine en souhaitant que le gouvernement républicain prenne en considération les déclarations du cardinal-archevêque et fasse cesser, au plus tôt, cette funeste politique de vexations et de persécutions contre le clergé.

» La lettre du Souverain-Pontife sera très-prochainement publiée. »

#### LA CRIMINALITÉ EN FRANCE.

Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au Président de la République sur l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1884. Ce document n'occupe pas moins de trente et une colonnes de l'organe officiel. Plusieurs constatations intéressantes en ressortent ; nous nous bornons aux principales et aux plus curieuses.

Le rapport signale une augmentation dans le nombre des parricides, des assassins, des meurtres, des coups ayant occasionné la mort, des avortements.

Sur les 4,278 accusés traduits aux assises se trouvent 4,049 individus ne sachant ni lire ni écrire, et 3,014 individus sachant lire et écrire, ce qui prouve que l'instruction, surtout telle qu'on la donne aujourd'hui, n'est pas toujours une garantie de moralité.

Sur les 4,277 accusés, on compte 593 femmes, et 747 jeunes gens mineurs.

Il a été prononcé par les Cours d'assises 3,073 condamnations, dont 30 à la peine de mort.

Sur ces 30 condamnés à la peine capitale, 23 seulement ont été exécutés. La peine de 23 autres a été commuée.

Les délits contre les mœurs ont été sensiblement augmentés ; ils sont montés de 3,059 à 3,457.

L'accroissement le plus douloureux est celui qui concerne le vagabondage, résultat de toutes les crises que nous subissons. Le rapport constate 3,542 affaires de plus que l'année précédente. C'est énorme.

Les suicides suivent également une marche progressive des plus tristes. Depuis trente ans, ils ont doublé, et la statistique en compte 7,572 pour la dernière année, sur lesquels 67 de mineurs âgés de moins de seize ans, 331 de jeunes gens de seize à vingt et un ans, et 4,608 de femmes.

#### 944 PRÉFETS.

Du 4 septembre 1870 au 1<sup>er</sup> janvier 1886, la République a été gouvernée par trois présidents et soixante-sept ministres.

Elle a aussi dévoré neuf cent quarante et un préfets, qui ont été absorbés par les départements dans des proportions variant pour chacun de 5 à 22.

Pour sa part, le Maine-et-Loire en a eu onze.

5,246 sous-préfets ont été consommés.

Étonnez-vous après cela que nos communes soient si mal administrées !

— Mais, monsieur le marquis, dit la pauvre mère Julienne, comment voulez-vous que j'aie cherché la petite à présent ?

— C'est juste, ma brave femme, répondit Louis.

Il enleva l'enfant dans ses bras robustes et la déposa par terre avec un gros baiser. Derrière le buisson, Livadia riait de l'embarras de la mère Julienne et grondait Louis de l'avoir secourue.

— J'aurais voulu entendre les doléances des deux vieux, lui dit-elle.

— Mais ils n'auraient jamais pu atteindre leur enfant.

— Allons donc ! vous avez peur de tout. Les enfants sont comme les chats, ils savent grimper et descendre en venant au monde.

Espérant être plus heureux, Louis conduisit sa femme chez quelques autres fermiers qui demeuraient sur la lisière du bois, et partout leur arrivée fut saluée par des cris de joie. Mais partout Livadia resta froide et hautaine. Son attitude glaçait aussitôt l'enthousiasme de ces braves gens, qui venaient au-devant de Louis avec tant de plaisir. Elle ne pouvait comprendre la nature de nos paysans qui savent si bien concilier la dignité de leurs foyers avec le respect chrétien qu'ils portent à leurs maîtres. Les moujiks n'ont perdu de l'esclave que le nom.

(A suivre.)

Avec des changements perpétuels, les fonctionnaires ne font que « passer par hasard » et n'ont nullement le temps de se rendre compte des besoins de leur département et de leur arrondissement.

Le comte Guérin de Tencin, ancien officier d'ordonnance de Napoléon I<sup>er</sup>, vient de mourir à l'âge de cent deux ans.

Qu'on dise donc que le climat de Paris est malsain !

Ce grand vieillard habitait la rue Notre-Dame-des-Champs. Par les temps clairs, il allait se promener dans les allées du Luxembourg, sous la garde d'une gouvernante, et il lognait au passage les jolies femmes.

Le tribunal de Villefranche vient de condamner, par un jugement longuement motivé, Quercy et Ernest Roche à quinze mois de prison et aux dépens.

Le tribunal correctionnel de Monaco a condamné samedi le chef de gare intérimaire de Roquebrune, lors de la catastrophe de Monte-Carlo, à quinze mois de prison.

Le tribunal de Monaco jugera aujourd'hui Chapuis, le chef de gare de Monte-Carlo.

#### MOEURS RÉPUBLICAINES

Les journaux du high-life républicain ne manquent pas de vous raconter les merveilles des réceptions officielles. On nous apprend les splendeurs des dîners ministériels ; on nous indique les noms des illustres invités, tels que M. le colonel Jung et M<sup>me</sup> Jung ; franchement, c'est cruel de nous révéler de telles magnificences ; c'est nous imposer le supplice de Tantale.

Cependant, l'*Événement* publie une note bizarre qui nous a frappés. Il y avait mercredi gala au ministère de l'agriculture.

Dans la soirée, un grand nombre de députés et sénateurs sont venus présenter leurs hommages au ministre et à M<sup>me</sup> Develle, qui faisait les honneurs avec son affabilité ordinaire ; toilette de satin blanc frappé à grands ramages avec garniture de perles au corsage, marguerites en brillants dans les cheveux.

Un incident fort regrettable a marqué la réception. Une bande de parasites affamés avait trouvé moyen de s'introduire dans les salons en passant par l'escalier de service ; une fois arrivés là, leur instinct les avait guidés tout droit au buffet, où leur appétit excessif les fit bientôt remarquer.

Un attaché de cabinet, que leur glotonnerie avait scandalisé, donna l'ordre à un huissier de les surveiller. Ils furent bientôt pris en flagrant délit d'étouffage de cigares, et alors, sur l'ordre direct du ministre, on procéda à leur expulsion, qui, pour n'être pas *manu militari*, n'en fut pas moins énergique.

Nous avons cru d'abord que ce devaient être de malheureux cultivateurs des environs de Paris, qui, ruinés par la République et mourant de faim, avaient pensé qu'à une réception ouverte, ils avaient le droit de rattraper, au profit de leurs estomacs délabrés, quelque acompte sur leurs impôts augmentés.

Renseignement pris, c'est autre chose. Il paraît qu'une bande d'aimables farceurs se serait constituée pour mission d'aller orner les fêtes gouvernementales. Les mêmes figurants auraient déjà été vus à la dernière soirée de la place Vendôme chez le ministre de la Justice ; excusez du peu ! Et non-seulement ils auraient absorbé les liqueurs, les vins de Champagne, les petits pains au foie truffé, fumé, étouffé les cigares, mais l'un d'eux, ayant découvert la propre pipe de M. le garde des sceaux Demôle, aurait poussé l'indiscrétion, après l'avoir essayée, jusqu'à l'emporter.

La justice informée ; il y a de quoi ; et nous serions tentés d'aider à ces investigations. Ne serait-ce pas l'apparition, sur le terrain de la politique, de cette société qui fit si bonne figure dans le cortège officiel des funérailles civiles d'un grand poète, avec sa bannière et son nom symbolique, les Beni-Bouffe-Toujours ?

#### ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE MADRID

Madrid, 18 avril.  
Un crime odieux vient de jeter la consternation parmi les habitants de Madrid.

A la cathédrale, ce matin, au moment où l'archevêque descendait de l'autel et s'avançait au milieu de la nef pour bénir les peuples, trois coups de revolver ont retenti. L'archevêque s'est affaissé. On s'est pressé autour de lui ; mais on n'a trouvé qu'un cadavre.

L'assassin est un prêtre. Il a été saisi en séance tenante.

L'émotion était à son comble parmi les fidèles qui encombraient l'église, et la sinistre nouvelle s'est répandue dans toute la ville, où elle a produit une certaine épouvante et une grande indignation.

La cathédrale a été fermée et entourée par la gendarmerie.

Le cadavre de l'archevêque a été déposé dans la sacristie.

La justice a commencé une enquête.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 17 avril.  
La quinzaine qui vient de s'écouler a été marquée par la réunion des assemblées générales des principales institutions de crédit. Au lieu du malaise dont souffrent les affaires, nous avons eu, au contraire, un mouvement en France, mais dans toute l'Europe, intéressant d'examiner leur situation réelle.

Le 7 avril avait lieu, sous la présidence de M. de Lamoignon, l'assemblée générale des actionnaires des Pôles et Comptes courants.

Les tableaux comparatifs des deux exercices tenus dans le rapport du conseil d'administration prouvent que la Société a traversé victorieusement la crise et conservé toute son activité. L'assemblée a approuvé les comptes et fixé le dividende de l'exercice 1885 à 16 fr. par action libérée de 100 fr. Ce qui représente 7 0/0 sur le cours actuel de 225 fr. Jeudi dernier, les actionnaires du Crédit Foncier se sont réunis sous la présidence de M. de Lamoignon. M. Christophe dont l'entrée dans la salle a été raison saluée par de vifs et chaleureux applaudissements. L'assemblée a voté l'approbation des comptes qui présentent un bénéfice net de 19,850,411 fr. supérieur de 420,293 fr. à celui de 1884. Le dividende a été fixé à 60 fr., savoir : 30 fr. payés le 1<sup>er</sup> juillet et 30 fr. à payer le 1<sup>er</sup> juillet prochain. M. Morel, professeur à la Faculté des lettres et député, nommé administrateur en remplacement de M. de Lamoignon, membre de l'Institut, décédé. M. de Lamoignon, Guérinet, Guiffrey, Pasteur, administrateur et M. de Marcère, censeur, ont été réélus.

Les actionnaires de la Société Générale se sont également réunis. La réserve ordinaire s'élève à 12,000,000 fr. maximum fixé par les statuts. Les bénéfices de la Société ont été, pour l'exercice passé, de 3,400,000 francs 75.

Mouvement général de la caisse : 10,886,000 francs 01 c. ; du portefeuille, 6,125,871,193 fr. ; des comptes de chèques, 3,087,466,472 fr. ; montant des coupons encaissés, 239,789,900 fr. ; centimes ; des ordres de Bourse au comptant, 172,147 francs 51 c.

En ce moment les pouvoirs publics se préoccupent beaucoup de la crise et de quelques-unes de ses manifestations, comme les grèves. Les grands travaux ne sont pas étrangers à cette préoccupation. On favorise partout l'ouverture de chantiers et l'on s'ingénie de toute manière à venir en aide au travail national.

Nous devons chacun de nous concourir à l'expansion du travail national, dans la mesure de nos forces. Nous ne devons rien négliger pour même dans les plus petites choses. L'assurance sur la Vie en est une. Gardons-nous d'apprécier une prime aux Compagnies étrangères. Cherchons à favoriser l'exportation des capitaux français en nous adressant, pour nos rentes viagères et nos assurances de décès, aux Compagnies nationales, nous répondons, au contraire, au moment et nous atténuons dans une certaine mesure les effets de la crise générale.

A quoi servent en effet les capitaux français si nos Compagnies ? Une partie des primes et des intérêts de rentes viagères seront, tout d'abord, employés à payer les frais et les commissions. Ces frais et commissions reviennent en grande partie aux employés, aux agents et sous-agents des Compagnies Françaises. C'est une population de millions d'âmes au moins, disséminée sur tous les points de France, sans compter les courtiers qui doublent ce nombre.

Une autre partie des fonds remis à nos Compagnies sert à acquitter les sinistres. C'est la veuve et des orphelins assurés. Cette dernière partie de ces fonds est transformée en rentes et en immeubles. Avec les rentes, les Compagnies soutiennent le crédit de la France ; avec les immeubles et les prêts hypothécaires, elles favorisent l'industrie des transports ; avec l'achat des propriétés foncières et toutes les industries qui ont trait au bâtiment. C'est le travail national qui est soutenu par toutes ses formes.

Ajoutons que c'est pour l'assuré une garantie bien plus sérieuse de sécurité.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Sarrebourg.

Spécialité de Savons de Marseille, garantis pur huile d'olive — marbré bleu, de la maison Charles Roux.



que), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1<sup>re</sup> qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

## Nouvelles militaires.

### ARMÉE TERRITORIALE.

Une circulaire du ministre de la guerre vient de changer la date de convocation des officiers de l'armée territoriale pour la seconde période.

Ils doivent être rendus au corps le 4<sup>er</sup> mai à 8 heures du matin, au lieu du 2 mai; et partir par conséquent le 30 avril au lieu du 1<sup>er</sup> mai.

Tous les officiers, à l'exception des commandants de compagnies et des comptables, rentreront chez eux, après la période, en même temps que la troupe.

### RENOI DES HOMMES DE LA CLASSE 1880.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner le renvoi des militaires de la classe 1880 appartenant aux 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> sections d'ouvriers d'administration, qui avaient été retenus en raison des exigences du service.

Il y a trois jours, on a commencé la construction des tribunes, au Champ-de-Mars, pour le grand carrousel militaire qui doit avoir lieu le vendredi 24 mai et le dimanche 23.

### LA MÉDAILLE DU TONKIN.

La Monnaie a, à l'heure actuelle, frappé 30,000 médailles du Tonkin.

La fabrication du ruban va être terminée prochainement.

La distribution des médailles du Tonkin aura probablement lieu, à Paris et dans chaque garnison, pendant la première quinzaine de mai, avec une grande solennité.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST.

#### COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

L'Echo Saumurois a déjà annoncé, la semaine dernière, que les Courses de Verrie auraient lieu, cette année, au mois de juillet. Nous pouvons dire aujourd'hui que cette fête du sport est fixée au dimanche 11.

Par conséquent, le Tir aux pigeons aura lieu le lundi 12 et le Rallye-Paper le mardi 13 juillet.

#### L'ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS

La réunion qui se tient chaque année sur les Récollets, le jour des Rameaux, prometait d'être complète. Les saltimbanques, loteries, chevaux de bois, cirque et marchands de moulins à vent avaient envahi la place, et, dès le matin, tout joyeux, se fro-

taient les mains, le beau temps leur promettait brillante recette.

Hélas! il a dû y avoir de nombreuses déceptions: la foule était à peine en mouvement, tant sur la place que sur les magnifiques terrasses du Jardin des Plantes, que la pluie a commencé, et les plus intrépides seuls ont résisté aux averse qui se sont succédées à de trop courts intervalles.

La musique de l'École mutuelle a pu remplir son programme; l'Harmonie Saumuroise a été moins heureuse: elle n'a joué qu'un seul morceau, au grand désappointement de ses auditeurs; chacun désertait, ayant hâte de trouver un abri.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 15 avril. — Sur le projet de loi réglant la procédure en matière de divorce, adopté par 331 voix contre 114:

A voté pour: M. Fairé;  
Ont voté contre: MM. Berger, de la Bourdonnaye, Merlet, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur les conclusions de la 4<sup>e</sup> commission refusant la prise en considération de la proposition de M. Lamartinière pour ajouter de nouvelles garanties au recensement des votes électoraux, conclusions adoptées par 265 voix contre 241:

Tous nos députés ont voté contre les conclusions, c'est-à-dire pour la proposition.

— Sur les conclusions repoussées par 327 voix contre 167 pour refuser de prendre en considération une proposition de MM. Ballue et Blandin, relative à une révision partielle et arbitraire du cadastre, tous nos députés ont voté pour les conclusions, c'est-à-dire contre la proposition.

### BUREAUX DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans la formation des bureaux du 16 avril, ont été classés:

Dans le 1<sup>er</sup> bureau: M. Berger;  
Dans le 2<sup>e</sup>: M. Merlet;  
Dans le 3<sup>e</sup>: MM. de la Bourdonnaye, le comte de Maillé;  
Dans le 5<sup>e</sup>: M. Chevalier;  
Dans le 6<sup>e</sup>: M. Fairé;  
Dans le 7<sup>e</sup>: M. de Terves;  
Dans le 8<sup>e</sup>: M. de Soland.

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

#### Onzième séance du 18 avril 1886.

1<sup>o</sup> Pistolet, à 12 mètres: 41 tireurs. Médailles: MM. Favaron et Milon.

2<sup>o</sup> Tir réduit, à 20 mètres: 43 tireurs. Médailles: MM. Doussain, Gouret, Pouchaud, Imbert, Menier (E.) et Bouchereau.

12<sup>e</sup> séance, le dimanche 25 avril 1886, à 2 heures du soir, au Stand des Récollets.  
— Tir réduit à 20 mètres et tir au pistolet à 12 mètres.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

### ANGERS.

Le cocher Fromont, qui avait été renversé dimanche soir 11 avril par un cheval sur le boulevard de Saumur, est mort jeudi soir, à 40 heures, des suites de ses blessures.

— Vendredi matin, on a trouvé derrière l'abattoir le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin.

Ces restes, qui semblaient avoir séjourné dans cet endroit pendant plusieurs semaines, ont été transportés à l'École de médecine pour être examinés par le médecin légiste.

Les courses de Poitiers sont fixées au dimanche 16 et mardi 18 mai prochain.

### L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Inscrits, 4,004; votants, 994.  
M. Decroix, monarchiste, 630 voix, élu.  
MM. Fidèle Simon, républicain, 352; Laisant, 8.

Il s'agissait d'élire un quatrième sénateur, le siège d'inamovible vacant par suite du décès de M. Foucher, membre de la gauche, ayant été transformé en siège départemental et annexé à la Loire-Inférieure.

### TOURS.

Encore un accident au Menneton. — Cet accident est moins triste que celui que nous avons relaté il y a quelques jours; il aura même, pour celui qui en a été victime, d'heureuses conséquences, si le proverbe est vrai.

M. P..., sous-officier au 70<sup>e</sup> territorial, en arrivant au Menneton, était obligé de... chercher un endroit écarté, Etc., etc.

Apercevant un mur à hauteur d'appui, il le franchit lestement, sans quitter son fusil, et sans avoir pris la précaution d'examiner préalablement ce qui se trouvait derrière.

Horreur! En touchant terre de l'autre côté, il sentit se dérober sous lui un sol mouvant, dont la consistance et surtout l'odeur étaient significatives.

Il enfonçait, enfonçait toujours. Les jambes, puis le buste disparaissaient; bientôt il n'avait plus au dehors que la tête et les épaules, grâce à son fusil qui s'était heureusement placé en travers de l'orifice du gouffre.

Le malheureux était tombé dans une fosse... spéciale...

Il ne put s'en tirer qu'à grand-peine et on peut juger si l'état dans lequel il parut devant ses compagnons d'armes était de nature à relever son prestige. Il fut accueilli par un immense éclat de rire, et prit le parti le plus sage, celui de rire aussi.

Une lessive complète et un changement non moins complet de costume permirent à l'infortuné sous-officier de regagner son domicile. Il se souviendra longtemps de la séance de tir au Menneton.

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

### Publications de mariage.

Jean-Louis Fargier, retraité (veuf), et Marguerite Duché (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Marie-Patrice-Thomas Nicolas, propriétaire, de Paris, et Louise-Amélie-Marie Gibert, sans profession, de Saumur.

Paul-Sébastien Lelièvre, employé de chemin de fer, de Saumur, et Félicité-Eugénie Lemonnier, domestique, du Mans.

## A LA GLANEUSE

51 et 53, RUE SAINT-JEAN,

Saumur.

## GANTERIE

### DE PEAU

Actuellement, Affaire exceptionnelle.

### Théâtre de Saumur

Lundi 26 avril 1886,

Une seule représentation extraordinaire sous la direction de M. A. DELÉTRAZ

Avec le concours de M<sup>lle</sup> Jane MÉA

Pensionnaire du théâtre de l'Odéon,

Accompagnée d'Artistes des principaux théâtres

UN DES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

## LE SPHINX

Comédie en 4 actes, en prose, de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française.

On commencera par:

### LE POUR ET LE CONTRE

Comédie en 1 acte, de M. Octave FEUILLET.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.



Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

## A LA GLANEUSE

51, 53, Rue Saint-Jean,

SAUMUR

## MODES

Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles  
Modèles Éléphants et Exclusifs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN HEUREUX ACCIDENT

Marie hésita un instant, comme si elle craignait ou d'en trop dire ou de n'en pas dire assez; puis, levant sur le jeune homme un regard dont l'expression contenue était le plus éloquent des aveux:

— Non, monsieur François, dit-elle; mais elle me déplairait si vous la renouviez, parce que je ne peux pas l'accepter, et que je ne veux pas, surtout après ce que vous venez de m'apprendre, vous exposer à vous brouiller avec vos parents à cause de moi. Votre père a le droit d'espérer que vous lui amèneriez une bru moins pauvre et qui lui fera plus d'honneur.

— Il vous a en trop grande estime, Marie, pour jamais vous faire un reproche semblable.

Marie secoua la tête d'un air de doute.

— Cette estime, dit-elle, n'irait pas jusqu'à m'accepter pour sa bru, et je ne veux pas mettre le trouble dans une famille qui s'est montrée si généreuse envers nous.

— Vous n'avez pas à le craindre, Marie. Ma mère, à qui j'ai fait confidence de mes projets, les

approuve, et vous savez bien que quand elle a dit oui, une bonne fois, mon père, après cela, ne dit pas longtemps non.

Marie ne parut pas convaincue.  
— Pour toute dot, je vous apporterais la charge bien lourde de deux enfants à élever, reprit-elle. Il n'y faut pas songer, monsieur François.

— L'un le sera bientôt, reprit le jeune homme, et l'autre ne coûtera guère. Mon père est à l'aise, Marie; je lui fais, sans me vanter, la besogne de deux bons ouvriers. Ainsi partagée entre tous, la peine ne sera pas bien grande. Et quand on s'aime, il est doux de travailler les uns pour les autres et de s'entraider.

Marie baissa la tête pour cacher sa rougeur.

Un instant François pu croire qu'il l'avait convaincue et que sa cause était gagnée.

Mais l'âme vaillante de la jeune fille n'était pas si facile à conquérir, et Marie, relevant soudain la tête, dit d'un ton bref, presque sec, comme si elle était honteuse d'avoir pu céder un instant à son émotion:

— C'est impossible, monsieur François; tout ce que vous pourriez dire ne me fera pas changer de résolution et n'aboutirait qu'à nous faire de la peine à tous les deux. Si vous avez vraiment de l'affection pour moi, vous ne reviendrez plus sur ce sujet-là.

François pâlit.

— Ah! Marie, dit-il douloureusement, vous en semez un autre!

Marie protesta d'un geste presque indigné.

— Non, monsieur François; dit-elle, cela n'est pas.

— Mais alors, reprit-il, pourquoi repoussez-vous une proposition qui ferait notre bonheur à tous?

Et comme Marie se taisait:

— Vous avez un motif pour le faire, reprit-il.

— Oui, dit la jeune fille.

— Et vous ne voulez pas me le dire?

— J'aurais voulu vous le taire, en effet. Mais l'affection dont vous venez de me donner tant de preuves vous donne le droit de le connaître, et je vous le dirai. Il n'a rien dont j'aie à rougir, ni qui puisse vous offenser... Vous savez combien ma pauvre mère a été malheureuse avec son second mari, combien aussi elle était inquiète de ce qu'allaient devenir Victor et Suzanne, après sa mort. Elle était poursuivie par l'idée que, si je me mariais avant qu'ils ne fussent en âge de se suffire, ils seraient aussi malheureux que nous l'avons été, elle et moi, et cette crainte l'empêchait, je le voyais bien, de mourir en paix. Alors, pour la tranquilliser, pour lui donner au moins cette dernière joie, je lui ai promis que tant que mon frère et ma sœur seraient confiés à ma garde, je n'écouterai aucune proposition de mariage.

— Vous en avez fait le vœu?

— Non, dit Marie.

— Le serment, alors?

— Non plus, répartit la jeune fille. Ma mère n'a pas voulu me le permettre. Elle a tenu à me laisser libre.

— Mais si vous n'avez fait qu'une simple promesse, et que votre mère elle-même...

— Monsieur François, dit Marie en l'interrompant soudain et en le regardant en face, est-ce que, si vous étiez à ma place, vous ne vous croiriez pas aussi engagé par une simple promesse que par un vœu ou par un serment?

François baissa la tête et ne répondit rien.

Il avait trop d'honnêteté et de franchise pour ne pas comprendre le scrupule de la jeune fille et ne pas le respecter.

Il resta un instant comme anéanti, en voyant couler tout l'édifice de ses espérances.

(A suivre.)

ERNEST FALIGAN.

Deux amis se rencontrent sur le boulevard, après une assez longue séparation.

On cause des anciens camarades, tous dispersés, mariés, casés de côté et d'autre.

— Eh bien! et le sombre Girard, qu'est-il devenu?

— Marié, lui aussi.

— Marié! Et quelle femme a voulu d'un pareil hibou?

— Mon cher, c'est une femme... très-choquette!



**A VENDRE**  
Par parties et au gré des acquéreurs,  
UN BEAU  
**TERRAIN**  
Propre à la construction et au jardinage,  
Situé sur la route de Saint-Florent  
au Pont-Fouchard,  
Joignant à l'est M. Poisson, le jardin  
de M. Thibault, au nord la levée de  
Saint-Florent, au sud le jardin de  
M. Panier et le clos de M. Fouquet,  
à l'ouest M. Fouquet et autres.  
S'adresser à M. TAYEAU, expert au  
Pont-Fouchard, et à M. BRAC, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**GRAND ÉTABLISSEMENT**  
Très-confortable,  
Pour noces, banquets, bals.  
Comprenant:  
Grand CAFÉ avec billard, vaste jar-  
din, deux jeux de boules, tir, balan-  
çoires, trapèzes et jeux divers.  
MAISON d'habitation avec remise  
et écuries, située route du Pont-  
Fouchard à Saint-Florent.  
S'adresser à M. MENIER-GUÉRET,  
rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

GRANDS MAGASINS  
Pour Commerce de Vins  
**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
Route de Rouen, à la Croix-Verte,  
Saumur.  
Cellier à tenir 500 barriques, vastes  
greniers, cour, écurie, etc.  
Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.  
Prix modéré.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DESCHAMPS,  
propriétaire à la Croix-Verte.

**A CÉDER DE SUITE**  
Un Magasin d'Épicerie  
MERCERIE ET ROUENNERIE  
Très-bien achalandé, dans un quartier  
populaire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**MAISON DE CAMPAGNE**  
Avec remise, écurie  
et jardin.  
Située route de l'Authion, près la gare.  
S'adresser à M. ROZBAU, à Saint-  
Martin-de-la-Place. (256)

Etude de M. GAUTIER, notaire  
à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin 1886  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rues du Puits-  
Neuf et de la Tonnelle,  
Occupée actuellement par les Ma-  
gasins de Nouveautés du Printemps.  
La maison de nouveautés du Prin-  
temps est la plus ancienne de Saumur.  
S'adresser, pour traiter, à M. Cou-  
tard, père, propriétaire, place du  
Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1887,  
**MAISON**  
Occupée par M. Liverani, chapelier,  
rue Saint-Jean, n° 15.  
S'adresser à M. NORMANDINE, phar-  
macien, 11 et 13, même rue.

**A VENDRE**  
**UNE JUMENT**  
de selle, alezane, quatre ans.  
S'adresser à M. TORRES, rue de  
Lorraine, 16. (260)

**A VENDRE**  
**JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**  
A 2 kilomètres de Saumur,  
Sur les bords de la Loire.  
S'adresser à M. AUBOYER, notaire  
à Saumur. (228)

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nom-  
breuse clientèle qu'il reçoit des  
cidres et poirés de première qualité.  
Livraison par barrique et petit fût à  
domicile. Supérieur à 1884.  
Magasin Pichat, place du Roi-René,  
et rue Nationale, 18. (799)

**L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER**  
ou d'apprendre un livre quelconque  
en une seule lecture, par M. LOISETTE,  
de Londres. Apprécié, jugé, rem-  
placé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHA-  
VAUTY, ancien aumônier militaire, à  
Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

**FABRIQUE D'AGRAFES**  
A ressort à double mentonnet  
POUR  
COUVERTURES EN ARDOISES  
Nouveau système perfectionné  
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans  
les voliges,  
Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**  
M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays  
Inventeur et seul fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n° 13,  
à Saumur.  
Cette agrafe est le perfectionnement  
de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres  
systèmes de permettre d'enlever, de  
sur les couvertures, les ardoises avari-  
ées, de les remplacer par de nou-  
velles sans mouler les agrafes ni les  
déranger en quoi que ce soit de leur  
place primitive.  
Elles se fabriquent en fil d'acier  
galvanisé et en cuivre rouge, qualité  
supérieure, aux prix les plus réduits,  
suivant les cours des matières pre-  
mières.

**MAISON DE CONFIANCE**  
Connue depuis de longues années  
pour vendre à des conditions excep-  
tionnelles de bon marché.  
Les chantiers de bois de toutes  
espèces et de toutes dimensions sont  
les mieux assortis de toute la contrée.  
Spécialité de parquets en chêne et  
en sapin du Nord.  
Importation directe des pays du  
production des bois du Nord et de  
Canada. (904)

**A AFFERMER**  
13 hectares de Terrain  
situés à Verrie.  
Entrée en jouissance à la Toussaint  
1887.  
S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

Établissement d'Horticulture  
JOUY DIT LAROSE  
**B. Baudrier Fils**  
Successeur  
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de  
décor, bouquets, couronnes, cor-  
beilles, fleurs naturelles en toute  
saison.  
Maison de culture d'arbres fruitiers,  
forestiers et d'ornement, à Angers.

**SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT**  
ET MOSAIQUES  
Venitiennes & Romaines  
**VERCELLETTI FRÈRES**  
A SAUMUR  
2, place du Mouton, 2.  
Vente de ciment en gros et détail.

Voulez-vous orner votre salon de  
deux jolis tableaux?  
Envoyez franco par la poste **SIX**  
francs à M. PASQUIER, cimentier-  
rocaillier à Saumur, et vous recevrez  
les deux plus belles photographies que  
l'on puisse rencontrer. Si vous n'en  
voulez qu'un, le prix est de 4 francs.  
Le tableau se compose d'une con-  
struction, de plusieurs bassins formant  
cascade, dont les bords sont couverts  
d'animaux en rocailles et terminé par  
un rocher représentant l'histoire de  
sainte Geneviève de Brabant, connue  
de tout le monde. (913)

En cours de publication dans  
**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
Recueil littéraire illustré qui paraît  
tous les Dimanches

**L'ABIME**  
Par Ch. DICKENS et WILKIE COLLINS,  
Roman traduit de l'anglais par  
M<sup>me</sup> JUDITH, de la Comédie-Française.

**LA MÈRE RAINETTE**  
Par CHARLES DESLYS

**SAUVÉE PAR LA MORT**  
Par CHARLES - BERNARD DEROSNE  
10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :  
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois,  
4 fr. — Pour tous les pays faisant par-  
tie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50;  
6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuelle-  
ment de 55 Volumes et renferme les  
Ouvrages des meilleurs Écrivains  
contemporains.  
Envoi franco sur demande affran-  
chie d'un numéro spécimen et du  
catalogue indiquant les primes.  
En préparation: romans de Charles  
MÉROUVEL, Camille BRAS, Alfred de  
BRÉHAT, etc.  
BUREAUX, place Saint-André-des-  
Arts, 11, PARIS.  
ON S'ABONNE aussi au bureau de  
l'Echo Saumurois.

MANUFACTURE  
DE  
**PIANOS et HARMONIUMS**  
**LÉPICIER & COLLMANN**  
Rue de Montreuil, 119, Paris.  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-  
niums LÉPICIER (pouvant être  
choisis soit à Paris, soit à Angers),  
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,  
sont garantis, livrés franco à Saumur  
par la Maison LÉPICIER, et accordés  
gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris  
ou à Angers. Envoi franco. — Tout  
piano acheté par correspondance,  
ou ne répondant pas aux garanties  
données, est repris ou échangé sans  
aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, inté-  
ressé de la maison Lépicier et Coll-  
mann est en ce moment à Saumur.  
S'adresser à l'hôtel de Loades.

**L'ARMÉE**  
**TERRITORIALE**  
Journal hebdomadaire  
Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris  
Seul journal s'occupant exclusi-  
vement des officiers de réserve et de  
l'armée territoriale, ce qui lui permet  
de traiter avec tous les développe-  
ments nécessaires les questions inté-  
ressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :  
Six mois . . . . . 7 fr.  
Un an . . . . . 12 »  
On s'abonne aussi, sans frais, au  
bureau de l'Echo Saumurois.

91, Rue de Rivoli  
et 9, Boulevard de la Madeleine  
PARIS  
Produit  
de 1<sup>re</sup> Qualité  
**CHOCOLAT MASSON**  
Avis  
Demander toujours les  
tablettes de 12 tasses par 500 Gram.  
toute autre division ne donnant pas la quantité  
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, D<sup>rs</sup> CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,  
16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier et bandagiste.  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS  
**DENTS**  
NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
3 heures	9 minutes du matin	express-poste.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)		6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10				
9	13	matin, omnibus-mixte.		6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»				
1	25	soir, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»				
3	39	express.		6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39				
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS				POITIERS - MONTREUIL			
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
8	21	omnibus.		6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 30	1 55	8 35	Poitiers	5 50
9	37	express.		6 13	7 32	9 06	2 2	4 50	8 41	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28
12	48	soir, omnibus-mixte.		6 21	7 40	9 14	2 11	4 58	8 51	9 23	1 31	4 40	8 07	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55
4	44	omnibus (s'ar. à Tours)		6 29	7 48	9 22	2 19	5 4	9 09	9 41	1 43	4 50	8 17	Mirebeau	9 05	3 12	11 11	Arçay	7 50
7	4	express-poste.		6 37	7 56	9 30	2 27	5 18	9 17	9 49	1 51	5 04	8 30	Neuville	9 52	4 24	11 27	Loudun	8 43
10	24	omnibus (s'ar. à Tours)		6 45	8 04	9 38	2 35	5 26	9 25	9 57	2 03	5 16	8 42	Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24